



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur et Madame VANLOMMEL/LAVOIX** demeurant **rue de l'Etoile 10 à 5330 Sart-Bernard**.

Le bien concerné est situé **rue des Scyoux, 23 à 5361 Scy** et cadastré **4e division, SCY, section B n° 39C- 40R- 40S**.

Le projet consiste en la **rénovation et l'agrandissement d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article D.IV.40 qui concerne les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation :

- Ecart par rapport au Guide Régional d'Urbanisme : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (arrêté ministériel du 03.06.09 – M.B. 06.07.09 pour Mohiville, Scy et Buresse OU du 07.07.08 – M.B. 01.08.08 pour Skeuvre) :
 - Présence de toitures plates ;
 - Présence de baie à dominante horizontale et de baies de dimensions carré ;
 - Présence d'un matériau de parement non conforme (bardage en zinc de ton anthracite/noir) ;
 - Rapport pignon/façade du nouveau volume principal supérieur à 1,8 ;

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 septembre 2022 au 28 septembre 2022 au Collège communal, soit:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be

Fait à Hamois, le 09 septembre 2022.